

Date de la convocation : **3 février 2026**

Membres en exercice : **31**

Présents : **18**

Procurations : **5**

Excusés : **11**

Suffrages exprimés : **23**

Abstention : **0**

Vote à l'unanimité des voix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 12 février à 18h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présents :

Mme Eva Géraud, Présidente

Mmes Nadège Barthe-De-La-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Monique Corbière-Fauvel, Marie-Corinne Fortin, Catherine Gely, Marie-Claire Malroux, Margot Lapeyre, Christelle Oiseau, Nadia Ould-Amer, Laurence Senegas,

MM. Grégory Avérus, Gilles Cormignon, Olivier-Bernard Habermeyer, Justin Larue, Christophe Testas, Bernard Tressols, Laurent Vandendriessche

Représentés :

Mme Colette Barsalou par Mme Nadège Barthe-De-La-Osa

M. Denis Maffre par M. Christophe Testas

Mme Fabienne Ménard par Mme Marie-Pierre Boucabeille

Mme Catherine Rabou par Mme Eva Géraud

Mme Sandrine Subreville par M. Bernard Tressols

Excusés :

Mmes Claudie Bonnet, Christelle Cabanis, Anne Dubier, Michelle Lavit, Dany Portes, Anne Sourdin, MM. Alain Glade, Ghislain Espitalier, Yves Le Poec, Bernard Moulin-Riberprey, Alain Soriano

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2026

Ainsi que présenté lors du Rapport sur les orientations budgétaires, le Budget primitif 2026 est équilibré en section de fonctionnement à 4 837 339.99€ et à 186 079.95€ pour ce qui concerne la section d'investissement.

Celui-ci fait apparaître les prévisions budgétaires suivantes :

	MOUVEMENTS RÉELS		MOUVEMENTS D'ORDRE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section Investissement	142 815.59	89 372.63	43 264.36	96 707.32
Section Fonctionnement	4 740 632.67	4 794 075.63	96 707.32	43 264.36
TOTAL	4 883 448.26	4 883 448.26	139 971.68	139 971.68

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** le Budget Primitif 2026 tel que présenté, à l'unanimité des voix,

➤ **ARRETE** le Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte de la Gestion du CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN en recettes et en dépenses à la somme de 5 023 419.94€, cinq millions vingt trois mille quatre cent dix-neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes.

Fait et délibéré le 12 février 2026

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Eva GERAUD

Transmis et publié le 25/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>